

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 506

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au nom du terrorisme, du fisc et de l'Europe

Débat exemplaire au Conseil national à propos de la loi sur l'entraide en matière pénale. Exemple d'un climat à vrai dire presque insupportable.

Voyez d'abord les députés, encouragés par la "droite", prendre des gants pour traiter de la criminalité économique internationale. On chipotte sur les alinéas. On déclare irrecevables les demandes d'entraide pour "des actes tendant exclusivement à réduire les recettes fiscales", tout en maintenant une exception "si la procédure visait une escroquerie en matière fiscale ou un faux dans les titres commis en connexion avec celle-ci". Les spécialistes en délits fiscaux s'y retrouveront certainement! Toile de fond: la défense tous azimuts de ce qu'il est convenu de tenir pour les intérêts supérieurs des banques et des industries (pas question de se donner des armes véritables pour que la Suisse cesse d'être un abri complaisant pour les capitaux en fuite des pays pauvres).

Et voyez ensuite les députés abandonner toute nuance lorsqu'il est question de terroristes et de terrorisme. Thème à la mode qui justifie les évocations les plus apocalyptiques: on n'a pas assez de mots pour dépeindre la Suisse, la petite Suisse, perdue dans un entrelacs de réseaux terroristes, tous plus criminels les uns que les autres.

Cette extrême discrétion d'un côté, les crimes économiques, cette surenchère de l'autre, les actes terroristes (si condamnables soient-ils, faut-il le préciser), ce climat plus qu'ambigu laisse mal augurer les débats que provoquera l'examen de la "Convention européenne pour la répression du terrorisme": comment dans ces conditions, apprécier sereinement l'un des enjeux, entre autres, de ce texte, une certaine conception du droit d'asile, rien moins.

NB. Rappel. Avez-vous eu sous les yeux le texte

de la convention contre le terrorisme? Ecoutez le préambule et ses amalgames significatifs:

"Les Etats membres du Conseil de l'Europe, signataires de la présente convention, *considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres*, conscients de l'inquiétude croissante causée par la multiplication des actes de terrorisme, souhaitant que des mesures efficaces soient prises pour que les auteurs de tels actes n'échappent pas à la poursuite et au châtement, convaincus que l'extradition est un moyen particulièrement efficace de parvenir à ce résultat, sont convenus de ce qui suit...

Et le ton est donné dans l'article premier qui vaut également quelques lignes de citation:

"Pour les besoins de l'extradition entre Etats contractants, aucune infraction mentionnée ci-après ne sera considérée comme une infraction politique, comme une infraction connexe à une infraction politique ou comme une infraction inspirée par des mobiles politiques: a) les infractions commises dans le champ d'application de la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, signée à La Haye, le 16 décembre 1970; b) les infractions commises dans le champ d'application de la convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, signée à Montréal le 23 septembre 1971; c) les infractions graves constituées par une attaque contre la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté des personnes ayant droit à une protection internationale, y compris les agents diplomatiques; d) les infractions comportant l'enlèvement, la prise d'otage ou la séquestration arbitraire; e) les infractions comportant l'utilisation de bombes, grenades, fusées, armes à feu automatiques, ou de lettres ou colis piégés dans la mesure où cette utilisation présente un danger pour les personnes; f) la tentative de commettre une des infractions précitées... etc, etc, sur une dizaine d'articles de la même eau.

L'Europe des prisons

On a beaucoup entendu, pendant ces fameux débats sur la loi d'entraide en matière pénale, le socialiste vaudois Gilbert Baechtold. Quelques reflets de l'une de ses interventions qui donneront peut-être une idée de la façon dont le Parlement procède pour se déterminer sur un objet délicat. Voici donc l'avocat lausannois exprimant son point de vue général sur ce projet de loi:

"(...) Cette loi très importante est le fruit de diverses inspirations. La première, c'est la grande idée de la lutte contre la délinquance et le

POINT DE VUE

Alors, ce milliard, ça vient ou quoi?

Qui va trinquer?

Les mêmes. Toujours les mêmes. Forcément. Question idiote.

Ce serait d'ailleurs déjà une raison *plus que suffisante*, pour tous les parlementaires qui se piquent de faire dans le social, d'engager féroce le combat.

Mais peut-on encore attendre autre chose que de vains borborygmes de cette tuyauterie en circuit fermé qu'est le Parlement? Bon. Je cause d'énergie.

La chienlit arrive à grands pas.

Pas forcément la chienlit spectaculaire, avec attaques de pompistes et jeunes dames qui baissent le slip pour un bidon d'essence. (C'est déjà si courant aux Etats-Unis que leurs journaux n'en parlent même plus...) Non, les coincements et les grincements habituels, les factures de chauffage, l'inflation et tout le saint-frusquin sinistre qui l'accompagne. Les injustices systématiques, la pagaille, la grogne, les mesures policières. Bref.

terrorisme international. Il s'agit non plus de police cette fois, mais de toutes les justices du monde: "Tous les ministres de la Justice européenne attendent la réaction de notre Parlement en face de cette nouvelle loi", nous a dit le conseiller fédéral Furgler. Ce dernier y voit une croisade contre la délinquance et contre le terrorisme, un peu comme la croisade contre l'esprit nazi — du moins c'est ce que vous m'avez dit en aparté en séance de commission, M. le conseiller fédéral.

"La seconde source de ce texte est le travail d'un technicien de talent, le dr. Markees qui, malgré sa retraite, a continué à mettre au point cet édifice que lui seul connaît dans tous ces détails. Pas de grandes idées anti-terroristes

chez ce remarquable juriste qui connaît bien l'ensemble des conventions dont il est question; lorsqu'on lui pose une question, lorsqu'on lui soumet un projet de changement, il répond d'une voix unie que "grâce à cet alinéa, les articles x, y, z de la convention, avec les Etats-Unis par exemple, pourront trouver application dans les cas A, B, C". On pense un peu au constructeur génial d'une guillotine qui en aurait étudié toutes les particularités, veillé à ce que par vent d'ouest ou d'est, tout glisse comme prévu. Avec le dr. Markees, nous avons affaire à un spécialiste.

"En séance de commission, deux courants à noter. Tout d'abord l'élan de juristes authenti-

ques — comme M. Muheim — qui ont posé des questions de doctrine importantes comme celles du secret en matière d'entraide ou celle d'atteinte à des intérêts importants de la Suisse; des discussions de haut niveau qui ont laissé pantois les non-docteurs en droit, notamment Arthur Villard, que j'ai dû remplacer, parce qu'il ne supportait pas ces discussions dont certaines, sur un seul point, ont duré un après-midi.

"Et restaient ceux qui, dans cette formidable machine, essaient de penser aux justiciables, ceux qui se rendent compte que nous sommes en train d'édifier, hélas, l'Europe des prisons (...)"

l'ombre du fascisme et le bout de ses souliers à clous.

La chienlit arrive et nous restons comme des tas de sable. Alors même que nous savons parfaitement ce qu'il faut faire.

Je dis que nous savons parfaitement. Oui da. Par exemple: tout le monde est d'accord sur la nécessité d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments. Tout le monde est d'accord: grosses économies possibles.

Bien.

Or, que font les autorités? Elles bricolent, parlotent, pétouillent. Minable.

Alors que l'on sait parfaitement que la seule solution techniquement sérieuse c'est d'investir au moins un milliard par année dans ce genre d'opérations.

(Jusqu'à nouvel ordre, les isolants thermiques, ça ne mange pas de foin en hiver et ça ne rouille pas).

Même chose pour les "sources d'énergie nouvelles". Ce n'est pas en distribuant des quarts de morceaux de sucre à quelques instituts qu'on va parvenir à produire des téra-

joules. C'est de la foutaise. Si chaque Suisse lâche 100 balles — trois pleins d'essence en moins dans l'année — on peut injecter trois cents millions (on compte pas les enfants, pour cette fois) dans la mise en place de dispositifs qui nous rendraient énergétiquement plus autonomes. Trois cents millions plus un demi-milliard piqué au budget militaire, ça fait huit cents millions. On peut commencer de discuter sérieusement.

Le gros tort des organisations écologiques, c'est qu'elles ont peur des chiffres.

Un milliard! Mon dieu, quelle horreur!

Or, un milliard, ça se trouve en deux coups de cuillères à pot quand il s'agit d'acheter des avions militaires qui viennent nous casser les oreilles dès qu'il fait un peu beau temps.

Donc, un milliard, et même deux, et même trois, qu'on ne me raconte pas d'histoires, ça se trouve. Si les communes, les cantons, la confédération et tous les pékins s'y mettent.... Si ça ne se trouve pas, c'est qu'on ne veut pas les trouver. Si on ne les trouve pas, c'est qu'on souhaite, quasi collectivement, la chienlit.

Donc si la chienlit arrive — elle arrive! — nous l'aurons dans le baba et ce serait bien fait pour nos pommes.

Ce qui ne se trouve pas, surtout, c'est des gens — tout particulièrement des hommes politiques — pour les trouver.

Bordel! On trouve des centaines de millions pour stocker des produits laitiers, et on n'en trouve pas pour investir dans une industrie héliotechnique! C'est de la blague!

Les cellules de Baude, je vous en ai causé. Un peu.

Hé bien, il faut foncer. (Des gens de l'industrie horlogère s'y intéressent, paraît-il, pour en faire des cadrans-piles de montres! Ah! les cons! C'est comme s'ils s'intéressaient à de gros ordinateurs pour en récupérer les vis et les boulons! Ah! les cons!)

Je réclame, moi soussigné, qu'on investisse, pour commencer, deux cent millions dans la production des cellules.

Ben quoi, vous voulez absolument que les pétroliers finissent par les racheter, merde, et les coincent dans un tiroir?

Gil Stauffer